Commune mixte de
Haute-Sorne

Rue de la Fenatte 14
CP 246 - 2854 Bassecourt

Tél. 032 427 00 10
Fax 032 427 00 20

info@haute-sorne.ch
www.haute-sorne.ch

Message du Conseil communal au Conseil général n° 114 du 4 juin 2018

Objet : Approbation des comptes communaux 2017 de la Commune de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (Message n° 114 du Conseil communal au Conseil général du 4 juin 2018)

Introduction

Le compte de fonctionnement de l'année 2017 de la Commune mixte de Haute-Sorne présente un bénéfice de Fr. 375'866.54 alors que le budget correspondant, accepté par le Conseil Général, tablait sur un excédent de charges de Fr. 644'780.-.

En marge du résultat positif du compte de fonctionnement, le Conseil communal relève que plusieurs investissements ont été réalisés pour un montant brut 5.55 mios.

Le Conseil communal tient toutefois à faire observer que les années à venir seront difficiles pour la gestion des finances communales. Par conséquent, il demeurera attentif et maintiendra la pression sur les dépenses. Il veillera également au respect du budget.

La vérification des comptes, effectuée par la fiduciaire BDO, s'est déroulée les 3, 4, 7, 8 et 9 mai 2018. Elle fait l'objet d'un rapport. Lors de cet audit les écritures de clôture relatives aux reclassements comptables, aux dissolutions et attributions à des provisions et à des fonds, aux amortissements complémentaires, ont été validées et respectent le cadre légal.

Présentation

Les comptes 2017 de la commune mixte de Haute-Sorne, présentent un excédent de produits :

en francs	Comptes 2016	Budget 2017	**Comptes 2017**
CHARGES	29'424'869	27'259'350	**29'772'203**
REVENUS	29'802'106	26'614'570	**30'148'069**
EXCEDENT	377'237	- **644'780**	**375'867**

La variation entre budget et comptes 2016 est de Fr. 1'020'647

Dépassements budgétaires – cadre légal

Les dépassements budgétaires sont soumis au Conseil Général conformément à l'art. 29 ch. 12 let. a) du RO de la commune de Haute-Sorne

Art. 29 *Le conseil général a en particulier les attributions suivantes :*
12. Il vote les crédits supplémentaires :
a) En cas de dépassement de crédit budgétaire pour autant qu'ils dépassent de 10% les charges totales portées au budget ou les 10% du poste budgétaire concerné mais au moins 50'000 francs. Les dépréciations supplémentaires ne sont pas considérées comme dépassement de crédit ;

Les dépassements budgétaires se calculent par classification fonctionnelle et non par ligne budgétaire et sont donc traités de cette manière.

Charges liées

Les participations communales aux charges cantonales concernent l'Action sociale, l'AVS, les mesures contre le chômage et l'enseignement. Elles se calculent en fonction du nombre d'habitants total des communes jurassiennes.

- Les charges concernant l'enseignement (rubrique 0590.351.00) présentent une dépense nette de Fr. 6'775'402.50, soit Fr 82'402.50 de plus que la somme portée au budget.
- Les coûts admis à la répartition des charges de l'Action sociale continuent d'augmenter et ceci à l'échelle cantonale. Pour 2017 la participation de la commune de Haute-Sorne se monte à Fr. 2'456'530.-, d'où une charge supplémentaire de Fr. 179'530.-. Ce montant comprend la charge de fonctionnement de la Maison de l'enfance.

- La contribution communale à l'AVS, AI et PC est de Fr. 1'849'577.-, soit Fr. 61'723.- de moins que la prévision budgétaire correspondante.
- La participation annuelle aux mesures relatives au marché du travail s'élève à Fr. 218'447.- alors que le budget prévoyait une dépense de Fr. 212'300.-.

Respect du budget et maîtrise des dépenses

Au terme de l'exercice sous revue, il est important de relever certains écarts entre le budget et les comptes qui s'expliquent principalement par des dépenses non réalisées, des produits supplémentaires ou encore d'amortissements supplémentaires.

Les variations constatées se résument ainsi :

Les nombres positifs = charges en moins ou produits en plus
Les nombres négatifs = charges en plus ou produits en moins

01.	Charge globale de l'administration générale	Fr.	54'087
02.	Travaux publics	Fr.	103'416
	Eclairage public	Fr.	- 36'230
	Aménagement du territoire	Fr.	40'775
	PAC – Soulce-Undervelier	Fr.	5'000
03.	Affaires juridiques, Police, PC	Fr.	9'785
05.	Ecole primaire – Service de l'école - Trp. scolaires	Fr.	22'485
	Complexes scolaires	Fr.	56'590
	Répartition ESHS	Fr.	70'767
	Charges de l'enseignement	Fr.	- 78'117
06.	Chapitre « Aide sociale »	Fr.	- 99'936
07.	Foires, marchés, concours	Fr.	46'381
	Tourisme / dév. économique	Fr.	- 6'338
08.	Intérêts	Fr.	94'030
	Dépréciations et amortissements (suppl. CCSC)	Fr.	- 939'807
	Création réserve budgétaire	Fr.	- 437'000
	Produits financiers – intérêts et redevances	Fr.	103'600
	Immeubles communaux – entretien	Fr.	15'376
12.	Inhumations	Fr.	-11'020
	Total des dépenses non réalisées, recettes et amortissements supplémentaires (charges)	Fr.	- 986'156
	Recettes fiscales supplémentaires (produits)	Fr.	2'006'803
	Variation entre budget et comptes 2017	**Fr.**	**1'020'647**

Impositions

Le revenu net global des impositions s'élève à 19,41 mios, il est supérieur de 2.00 mios au montant porté au budget. Il est supérieur de Fr. 706'446 au montant de l'exercice 2016.

Les variations constatées durant l'exercice sous revue sont énumérées rubrique après rubrique sous le chapitre 9 du rapport.

Les prévisions budgétaires 2017 ont été établies sur la base de la projection élaborée par le service des contributions le 17.10.2016. (c.f. extrait ci-dessous)

Rôle d'impôt 2017 (situation prov. en 12.2017 * env. 97 % du rôle taxé s./2018/2019) / hypothèse [b)]**

Revenu personnes physiques :	Fr. 10'965'000.00 (quotité 2.10)	//	2.21 %
Fortune personnes physiques :	Fr. 651'500.00 (" 2.10)	//	1.15 %

Au terme de l'exercice comptable, il s'avère que le montant d'impôt facturé est supérieur aux prévisions, soit Fr. 381'000 sur le revenu des PP et Fr. 200'000 sur la fortune des PP, ce qui représente une variation de Fr. 581'000.

La rétrocession des impôts frontaliers, affiche une légère augmentation de fr. 16'000.- par rapport aux comptes 2016, soit une différence positive de Fr. 155'735.- par rapport au budget de l'année sous revue. La réduction de la part cantonale B au titre de la mesure OPTI-MA se monte à Fr. 1'561'000.- pour l'ensemble des commune jurassienne, soit un montant d'env. fr. 154'000.- pour Haute-Sorne.

Pour ce qui est des impôts des personnes morales (PM), sont en baisse par rapport à l'exercice 2016, mi par rapport aux rentrées prévues lors de l'élaboration du budget 2017 (prévues à la baisse par rapport à l'année fiscale 2015), l'encaissement est inférieur de Fr. 74'000.

Les autres rentrées liées à la fiscalité proviennent de différentes sources, les variations d'impôts, soit la différence entre les diminutions ou les augmentations découlant des taxations définitives rendues dans le courant de l'année 2017 (Rôle d'impôts de 2016 et antérieurs), présente un produite supérieur de Fr. 804'000 par rapport au budget, cette rubrique a enregistré un élément exceptionnel par son ampleur.

Les autres rubriques liées à la fiscalité, partages d'impôts, autres impôts (prestations en capital et gains de fortune ainsi que les éliminations d'impôts et les rachats d'ADB, font état d'un produit supérieur au budget de l'ordre de Fr. 503'300.-.

L'exercice 2017 a bénéficié d'une contribution du fonds de péréquation et de la dernière tranche du fonds communal d'aide à la fusion.

	2016	2017
○ Reçu du fonds de péréquation	Fr. 2'256'945.-	Fr. 1'793'161.-
○ ./. charges de centre	Fr. 222'145.-	Fr. 211'377.-
○ Subside d'aide à la fusion	Fr. 240'000.-	Fr. 240'000.-
Ce qui représente au total :	Fr. 2'274'800.-	Fr. 1'821'784.-

Produits extraordinaires

Pour l'exercice sous revue, on peut constater les produits extraordinaires suivants :

- Revenus de la fiscalité
- Subside d'aide à la fusion à raison de Fr. 240'000.- par an durant 5 ans.

09.	Fiscalité – encaissements complémentaires	Fr.	2'006'800
	Subside d'aide à la fusion	Fr.	240'000
	Total produits extraordinaires	**Fr.**	**2'246'800**

Conclusion

Municipalité

L'exercice comptable 2017 présente un excédent de recettes de Fr. 375'866.54

Résultat de l'exercice 2017	**Budget 2017**	**Comptes 2017**
Bénéfice brut avant amortissements	**1 144 720**	**3 666 480**
Amortissements patrimoine administratif (331)	-1 066 000	-1 079 560
Amortissements patrimoine financier (330)	-697 000	-823 841
Bénéfice brut	**-618 280**	**1 763 080**
Amortissements supplémentaires (PA)	-	-490 000
Amortissements supplémentaires (PF)		-159 268
Amortissements du découvert	-	-
Dissolution de réserves comptables	-	8 127
Attributions à des réserves comptables	-26 500	-746 072

Résultat	-644 780	**375 867**
Ecart budget 2017 / comptes 2017		**1 020 647**

Nous pouvons relever que la municipalité bénéficie, malgré un fléchissement des impôts des Personnes Morales, d'une conjoncture relativement favorable, ce qui semble être le cas pour la plupart des communes jurassiennes pour l'année 2017.

Pour rappel, l'un des objectifs du Conseil Communal, pour sa première législature, portait sur la réduction de l'important découvert au bilan (compte 190.10) qui se montait à fr. 3'475'115.67 au moment de la fusion. Au terme du 5ème exercice comptable la fortune nette se présente ainsi :

Variation de fortune	**Comptes 2017**
Solde au 1er janvier 2017 – cpte 290.00	8'610.68
Variations 2017	-
Solde au 31 décembre 2017	8'610.68
Résultat 2017	375'866.54
Fortune nette au 31 décembre 2017	**384'477.22**

Le fait d'avoir pu amortir totalement le découvert, découle directement de la réalisation d'un autre objectif, celui de consolider une gestion saine qui implique la maîtrise des dépenses courantes et indispensables au bond fonctionnement de la municipalité.

Le Conseil Communal fait preuve d'une extrême prudence dans l'analyse de la situation actuelle. Il tient à relever que les résultats très réjouissants des 5 derniers exercices comptables ont bénéficié de la conjugaison de plusieurs effets, à savoir :

1. Des recettes fiscales supérieures à celles annoncées par les Services Cantonaux ;
2. La maitrise par les différents acteurs des dépenses courantes ;
3. Le respect des dépenses budgétées ;
4. Les apports de la péréquation financière ;
5. L'apport du fonds de fusion (2013 - 2017).

Notre revenu fiscal harmonisé (RH) est en progression, il fluctue au même rythme que celui des autres communes jurassiennes et, malgré cette amélioration, la commune reste tributaire de la péréquation financière, il faut donc rester prudent pour les années à venir.

Pour rappel : *« Le revenu fiscal harmonisé (RH) équivaut au rendement net des recettes fiscales ordinaires, divisé par la quotité ordinaire de la commune et multiplié par la quotité ordinaire moyenne pondérée de l'ensemble des communes (1.983971754).*

L'indice des ressources (IR) est égal, pour chaque commune, au rapport entre son revenu fiscal harmonisé (RH) par habitant et le revenu fiscal harmonisé moyen par habitant de l'ensemble des communes multiplié par 100 »

	2013	2014	2015	2016	2017
Revenu fiscal net	17'463'865	17'434'157	18'143'626	18'706'057	19'412'503
Revenu fiscal harmonisé	14'311'810	14'077'031	14'938'775	15'039'908	
Indice des ressources IR	78.04	73.00	76.57	79.23	

Une commune ne contribue, ni ne bénéficie du fonds de la péréquation financière, si son indice en % des ressources par habitant se situe entre 90% et 100% (zone neutre). Une commune dont l'IR se situe en zone neutre dispose des ressources nécessaires pour son fonctionnement sans être tributaire de la péréquation pour équilibrer ses comptes.

D'autres éléments ajoutent de l'incertitude dans la planification de l'évolution future se sont les décisions politiques prises à l'échelon cantonal et fédéral.

1. Une diminution des recettes fiscales des Personnes Morales (constatée dès 2014).
2. La courbe ascendante des charges de l'aide sociale.
3. Le programme cantonal d'économie OPTI-MA, dont « l'effet neutre » pour les communes.

Fort de tous ces éléments, le Conseil Communal reste vigilant dans la gestion du quotidien tout en gardant au centre de ses préoccupations le bien-être des citoyennes et citoyens dans l'élaboration des projets futurs, dans le but de pérenniser son fonctionnement.

L'Exécutif remercie l'ensemble du personnel communal pour sa précieuse collaboration à ce résultat. Il remercie également le Conseil général qui a fait preuve de prudence dans ses décisions relatives à l'engagement de nouvelles dépenses.

Le Conseil communal, conformément aux recommandations de la fiduciaire, invite le Conseil général à accepter les comptes 2017 en votant l'arrêté s'y rapportant.

Bourgeoisies

La commune de Haute-Sorne, en tant que commune mixte, est chargée de gérer les biens bourgeois.

Les comptes des quatre bourgeoisies sont dressés de manière séparée.

Le Conseil communal a pris la décision, après avoir consulté le président de la commission de vérification des comptes, de confier la vérification des comptes bourgeois au même organe que celui qui effectue l'audit des comptes communaux. Aussi sur la durée d'une législature, les comptes de chaque bourgeoisie seront révisés une fois par un organe externe.

Pour l'année 2017, ce sont les comptes de la bourgeoisie de Courfaivre qui ont été vérifiés par la fiduciaire.

Les comptes forestiers des quatre entités bourgeoises présentent un déficit de fonctionnement. Nous pouvons constater que, tout comme les 3 exercices précédents, les produits des ventes de bois couvrent de justesse les frais d'abattage et de façonnage. De ce fait, aucun excédent de recette n'est dégagé pour permettre de financer les autres charges liées à la gestion forestière.

Les découverts forestiers sont, selon le décret sur la gestion financière de communes, portés à charge du compte de fonctionnement général.

A relever que contrairement à une année comptable qui court du 1er janvier au 31 décembre, l'année forestière débute le 1er septembre et se termine le 31 août.

Bourgeoisie de Bassecourt

Résultat de l'exercice 2017	**Budget 2017**	**Comptes 2017**
Bénéfice brut avant amortissements	**32 500**	**46 398**
Amortissements patrimoine administratif (331)	-	-
Amortissements patrimoine financier (330)	-17 500	-15 900
Bénéfice brut	**15 000**	**30 498**
Dissolution de réserves comptables	-	-
Attributions à des réserves comptables	-8 000	-15 109
Résultat	**7 000**	**15 389**
Ecart budget 2017 / comptes 2017		**8 389**

Les comptes présentent un excédent de produit supérieur à celui porté au budget. Une provision pour l'aménagement des pâturages a été créée, sur la base des contributions d'estivages reçues.

Bourgeoisie de Courfaivre

Résultat de l'exercice 2017	**Budget 2017**	**Comptes 2017**
Bénéfice brut avant amortissements	**-39 450**	**-21 408**
Amortissements patrimoine administratif (331)	5 000	10 000
Amortissements patrimoine financier (330)	-	-
Bénéfice brut	**-34 450**	**-11 408**
Dissolution de réserves comptables	-	-
Attributions à des réserves comptables	-	-448
Résultat	**-34 450**	**-11 856**
Ecart budget 2017 / comptes 2017		**22 594**

Les comptes présentent un excédent de charges inférieur à celui porté au budget, l'exploitation forestière affiche une charge supplémentaire de Fr. 19'758.- alors qu'une recette unique de Fr. 30'848.40 est enregistrée à titre des redevances « Swissgrid » (indemnité pour le passage des installations de transports d'électricité, cette indemnité est versée tous les 25 ans).

Bourgeoisie de Glovelier

Résultat de l'exercice 2017	**Budget 2017**	**Comptes 2017**
Bénéfice brut avant amortissements	**25 930**	**65 203**
Amortissements patrimoine administratif (331)	-35 000	-37 999
Amortissements patrimoine financier (330)	-5 000	-5 000
Bénéfice brut	**-14 070**	**22 204**
Dissolution de réserves comptables	-	-
Attributions à des réserves comptables	-9 300	-8 218
Résultat	**-23 370**	**13 985**
Ecart budget 2017 / comptes 2017		**37 355**

Les comptes affichent un excédent de produits alors que le budget tablait sur un excédent de charges. Les produits des redevances d'exploitation de la carrière de la Morée ont été estimés par rapport aux rentrées 2016 et l'encaissement effectif est supérieur de Fr. 35'000.-. Les autres postes budgétaires sont conformes au budget.

Bourgeoisie de Soulce

Résultat de l'exercice 2017	**Budget 2017**	**Comptes 2017**
Bénéfice brut avant amortissements	**-5 950**	**141 065**
Amortissements patrimoine administratif (331)	-23 450	-25 424
Amortissements patrimoine financier (330)	-	-
Bénéfice brut	**-29 400**	**115 641**
Dissolution de réserves comptables	-	-
Attributions à des réserves comptables	-2 000	-103 173
Résultat	**-31 400**	**12 468**
Ecart budget 2017 / comptes 2017		**43 868**

Les comptes affichent un excédent de produits alors que le budget tablait sur un excédent de charges.
Différentes provisions ont été créées.
Fr. 17'000.- de réserve budgétaire, qui correspondent à la recette unique enregistrée à titre des redevances « Swissgrid » (indemnité pour le passage des installations de transports d'électricité, cette indemnité est versée tous les 25 ans).
Fr. 47'000.- de réserve pour l'aménagement des pâturages, établie sur la base des contributions d'estivages reçues.
Fr. 39'000.- de réserve budgétaire, qui correspond au montant contractuel reçu pour le stockage de CO2 en tant que réserve forestière.

Le Conseil communal, conformément aux recommandations de la fiduciaire, invite le Conseil général à accepter les comptes 2017 des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce.

Au nom du Conseil communal

Le Président	**Le Chancelier**
Jean-Bernard Vallat	**Raphaël Messerli**

Bassecourt, le 7 juin 2018 / MB